



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°235 du 31 juillet 2014

SOMMAIRE

- Compte-rendu de Session du Comité National Section 17 du SNTRS-CGT Session Printemps 2014
- Compte rendu de la session de printemps 2014 de la commission 16.
- Compte rendu de la session de printemps 2014 (16-18 juin) Section 32 du Comité national de la recherche scientifique : Mondes anciens et médiévaux
- SNCS-FSU SNESup-FSU SGEN-CFDT SNTRS-CGT SNPTES-UNSA
Comité de liaison des chercheurs et ITA de la Section 13 : « Chimie physique, théorique et analytique » Session de printemps 2014 (19-23 mai 2014)
- Compte rendu de la session de printemps 2014 Section 36 : sociologie et sciences du droit
- Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS. Réunion plénière du vendredi 4 juillet 2014.

Compte-rendu de Session du Comité National

Section 17 du SNTRS-CGT

Session Printemps 2014

La section 17 s'est réunie les 26, 27 & 28 Mai 2014, au cours de la dernière journée, la deuxième partie de l'après midi étant consacrée à la PES, je n'ai pas souhaité y participer.

1- Lundi 26 Mai :

La séance est ouverte à l'heure, cinq membres absents mais excusés (missions et autres motifs)

On commence par les discussions puis approbation du procès verbal de la session d'automne et de l'Odj :

- Approbation du PV de la session d'automne: adopté à l'unanimité
- Approbation de l'ordre du jour: adopté à l'unanimité.

2- Reconstitution de carrière:

Six dossiers de chercheurs sont à évaluer ; tous : Avis Favorable.

3- Titularisation:

1 seul dossier : Avis favorable.

4- Evaluation des chercheurs :

A part quelques dossiers à "mi- vague", les autres sont tous à "vague".

UMR8190 (LATMOS) : 6 dossiers évalués 6 "Avis Favorable".

UMR8609 (CSNSM) : 1 dossier évalué 1 "Avis Favorable".

UMR7644 (CPTH) : 1 dossier évalué 1 "Avis Favorable".

UMR5299 (LUPM) : 3 dossiers évalués..... 3 "Avis Favorable".

UMR7648 (LPP) : 11 dossiers évalués 11 "Avis Favorable".

5- Exposé de Denis Mourard et de Michel Diament:

Michel Diament, Directeur de l'Institut par intérim, et Denis Mourard, DSA Astro informent la section de la situation et répondent à quelques questions.

- Direction de l'Institut toujours sous intérim, ceci est dû à la nomination "tardive" du PdG du CNRS, en l'occurrence, la reconduction officielle d'A.Fuchs. A la suite de quoi, un appel d'offre à candidature pour le poste de Directeur de l'Institut a pu être effectué; *la lourdeur des procédures administratives n'étant pas en adéquation avec les besoins de prises de décisions rapides.*
Il y avait deux candidats MD et une DR en océanographie.
Résultats sous deux semaines, (on sait depuis que c'est Pascale Delecluse qui a été nommée!).
- M.D & D.M (!) expliquent que pour la période courante, quelques actions ont été mises en place:
 - Les appels d'offres ANR ont pris une nouvelle forme, pas d'informations sur le nombre de projets ni de la procédure éventuellement "modifiée" du traitement des dossiers. Tout cela devrait prendre du temps. Il semblerait, avant analyse complète, que les projets en cours ne soient pas "impactés" par le nouveau mode de fonctionnement de l'ANR. Dans le cas contraire, la direction du CNRS se serait engagée à "monter aux créneaux".
 - Les axes forts pour sortir de la SNR (Stratégie Nationale de Recherche) sont précis, la position de l'INSU n'a pas changé, à savoir qu'il n'y a pas d'opposition à ce que la recherche doive répondre à la demande sociétale, mais il est indispensable de garder la recherche fondamentale comme base de travail. La réponse à la demande sociétale peut évidemment être prise en compte mais pas aux dépens de la recherche fondamentale.

(NP): On a vu récemment "disparaître" des documents établis dans les contrats entre labos CNRS et Universités, les mots "Recherche Fondamentale" voire même "Recherche".

Grâce à l'intervention énergique et soutenue de directeurs d'UMRs; une rectification a pu être effectuée.

- La conjoncture peu favorable est évidemment responsable en grande partie du manque de postes; **il faudra peut-être faire des choix d'ici quelques années**, pour certainement "passer un cap". On peut espérer que les difficultés actuelles ne dureront pas encore longtemps ! ...La direction actuelle essaie de préserver les unités et les OSUs, l'INSU rappelle régulièrement (*mais est-ce efficace ?*) au CNRS que dans nos domaines on est plutôt "pas

vraiment mauvais"; pour preuve, A&A et Géosciences sont les parties les plus citées au niveau du G20. L'INSU doit cette renommée parce qu'il s'appuie sur un certain nombre d'infra structures importantes; mais la situation est tendue (trop grosse somme d'argent bloquée pour les engagements internationaux de la France).

- M.D ne cache pas que la tâche est difficile, mais l'INSU va continuer l'action de JF Stephan: se battre pour défendre ses budgets.
- MD: Du 11 juin (**Session plénière du Comité National**) sortira peut-être quelque chose, le PDG du CNRS a toujours dit qu'il ne ferait pas d'année blanche; il y aurait d'autres pistes !...
- Concernant les recrutements on est "au minimum" tant pour les personnels chercheurs que les ITs; diminuer encore conduirait au désastre. Le besoin d'IT est toujours le plus fort du CNRS, MD dit ne pas connaître les solutions techniques pour régler le problème, mais le débat est ouvert. Concernant les embauches sur postes CDD, *privilegiés* depuis quelques années, l'INSU a ouvert un certain nombre postes sur ressources propres; ça ne solutionne pas grand-chose, mais la question dépasse le cadre de l'INSU.

MD souligne le taux de pression des postes Ch. sur la section 17 par exemple, mais le ministère garde la main sur tout, et les défis sont gérés par les services de ce ministère, sans retombées d'explication auprès de la direction de l'INSU. Personne ne connaît le budget 2014 pour la recherche, mais rien n'est fixé, on a eu 18 postes Ch. et un certain nombre d'IT, si on descend en dessous, on devra agir en analysant si on doit arrêter quelque chose, réfléchir sur les applications internationales, contrat Etat/ Région, voir aussi avec la réduction des moyens en "mutualisant" les moyens techniques & /ou administratifs?

On pourrait reconsidérer les domaines qui ne répondent pas la demande sociétale, mais d'autres pistes pourraient être envisagées.

En gros certains domaines ou s/s domaines ne sont peut-être plus nécessaires, ou pourraient être redirigés vers d'autres tutelles! MD prend pour exemple le choix de Thémis qui va bientôt être rétrocedé (*Pas encore définitivement établi!*).

MD insiste sur le fait que tous les thèmes de réflexion sur l'avenir de l'INSU ne sont pas gérés par l'INSU, mais bien plus haut. Ceci dit il ne faudrait pas que l'institut se retrouve écarté des décisions.

DM: Sur l'évolution par sous/domaines; la réflexion INSU existe à travers les exercices de prospective tous les 5 ans environ. Il y en a d'ailleurs un en cours pour A&A.

MD: L'Insu est quand même précurseur dans les regroupements labos et mutualisation des moyens, Osus etc...

MD: A propos des perspectives "jeunes chercheurs M.D prétend qu'on (INSU) serait relativement préservés par rapport à d'autres domaines (!).

Bref! A l'issue de la séquence, on a bien compris que la direction n'avait pas vraiment d'informations à nous communiquer, qu'on ne sache déjà plus ou moins. On a compris depuis longtemps, que les orientations sont prises au ministère, avec plus ou moins de prise en compte des demandes INSU. De plus, la mise en place de la politique de sites chère à A.Fuchs (et au ministère!) complique la vision à moyen et long terme pour la gestions des problématiques. Ce sentiment est déjà bien compris par les membres du CSINSU.

6- Evaluation des chercheurs (suite):

UMR8617 (IAS): 16 dossiers évalués 16 "Avis Favorable".

UMR5299 (LUPM) : 3 dossiers évalués 3 "Avis Favorable".

UMR7648 (LPP) : 11 dossiers évalués 11 "Avis Favorable"

7- Changement de direction d'unité:

UMI3386 / LFCA DU : G. Garay

UMR5821 / LPSC DU : A. Lucotte

UMR7095 / IAP DU : F. Bernardeau

UMR7158 / AIM DU : A. Decourchelle

UMR7585 / LPNHE DU : C. Balland

UMR8109 / LESIA DU : P. Drossart / S. Chaintreuil / Y. Clenet

UMR8111 / GEPI DU : P. Bonifacio / P. Jagourel

UMR8112 / LERMA DU : D. Lis /

UMR8190 / LATMOS DU : P. Keckhut / V. Ciarletti / F. Ravetta / E. Quémerais / L. Lapauw + ASSOCIATION.

UMR8617 / IAS DU : D. Hassler / K. Bocchialini / H. Dole + ASSOCIATION.

*: Tous les dossiers ont obtenu: Avis Favorable.

8- Avis de pertinence sur un projet ou sur renouvellement d'association/rattachement au CNRS:

FR636 / IPSL
UMR5299 / LUPM
UMR7583 / LISA
UMR7644 / CPTH
UMR7648 / LPP
UMR8523 / PhLAM
UMR8609 / CSNSM
UMR6112 / LPGN

*: Tous les dossiers "Avis Favorable"

9- Invitation des directeurs d'unités évaluées par l'AERES.

IAS (Orsay) ; LATMOS (St-Quentin en Yvelines) ; LPP (Palaiseau)

10- Désignation des représentants de la section 17 aux comités de visite Aeres:

La série des évaluations d'unités par l'Aeres (la nouvelle organisation n'est pas encore créée!) recommence à la vague "A". Ce sont donc les unités visitées en 2009 qui sont impliquées.

Compte tenu des conflits d'intérêts possibles, de l'incertitude des dates des comités, il a été établi la liste suivante:

IPAG:	C.Briand ;	M.Marcelin (S);	F.Gazelle (C).
IRAP:	T.Passot;	P.Boumier (S);	F.Gazelle (C).
CRAL:	P.Jablonka;	P.Stee (S);	S.Chaintreuil (C).
LAB:	Louis le Sergeant;	E.Lellouch (S);	C.Guillaume (C).
OASU:	Louis le Sergeant;	E.Lellouch (S);	C.Guillaume (C).
OSUG:	C.Briand;	P.Stee (S);	F.Gazelle (C).
TBL:	M.Marcelin;	P.Boumier (S);	S.Chaintreuil (C).

Cette liste reste sous réserve que le délégué Aeres valide les personnes proposées à ces comités.

11- Jour 2:

Cette deuxième journée est consacrée à la Prospective A&A qui aura lieu en octobre. Les responsables des différents programmes nationaux (PN) et Actions Spécifiques (A.S) impliqués sont tour à tour invités à présenter leur groupe respectif. La réunion a pour cela été "étendue" aux membres du Copil de la prospective A&A; le DAS A&A Denis Mourard assiste à la réunion.

PNST, PNCG; PNHE, PCMI; PNPS; PNP; AS GRAM (Gravitation, Référence, Astronomie, Métrologie).

Les présentations sont suivies d'une discussion générale entre Section, PN/AS et Copil.

12- Actions pour la prospective:

Discussions sur la préparation des journées communes CSAA/S17 des 7 et 8 juillet.

Propositions de la Section 17 pour l'évolution des thématiques.

13- Jour 3:

La section continue les discussions sur l'Action pour la prospective, puis passe à l'étude des dossiers de demande d'éméritat.

• Eméritat

11 dossiers à traiter, dont certains en demande de premier ou deuxième renouvellement.

A contrario avec ce qui avait été décidé l'an dernier par la section (on ne renouvelle pas les éméritats), et suite à une "reprise en mains" de la direction INSU qui avait revalidé toutes les demandes refusées, cette année tous les dossiers ont eu un "Avis Favorable"; même les demandes en deuxième renouvellement. Il faut dire que le nombre de renouvellements n'est plus limité depuis 2010.

• Débriefing des concours de mars 2013:

Tout comme la PES; je n'ai pas souhaité assister à cette phase, vu qu'il s'agit des jury de concours ou les élus C ne sont pas admis.

• P.E.S:

Sans moi !!

18h00 Fin de la Session de Printemps 2014

Compte rendu de la session de printemps 2014 de la commission 16

La session s'est tenue du 19 au 21/05/2014, avant la session plénière, la commission avait soutenu massivement la convocation de cette session.

Visite de la direction de l'INC :

Dominique Massiot, (directeur), Jacques Maddaluno (DAS) et Claude Michalski (DAS) pour l'INSB.

Bilan sur les demandes de financements par l'ANR pour ce qui concerne la chimie : Il y a une grande disparité de réussites entre les labos, le taux pour le moment est de 30 % pour les projets collaboratifs 40 % en partenariat public privé.

Des critiques ont émergées : Certains comités de pilotage fonctionnent au ralenti, d'autres ont démissionné.

Les listes complémentaires des années précédentes ont souvent été recalées ; Les ANR blanches ont été souvent mal lues et mal évaluées

Pas de redirection des projets mal déposés. Nombre non négligeable de dossiers perdus.

La structuration par « défis » doit être modifiée car elle laisse peu de place aux marges et interfaces. Les projets sont évalués par des comités centrés sur ces défis. Le problème est criant pour l'INSB ou le défi santé a laminé la biologie fondamentale, pour le futur il y aurait une volonté de remplacer l'intitulé « santé » par « vie ».

Le CNRS a demandé que le nouvel appel d'offre soit repoussé après un bilan de la dernière campagne.

Débat en relation à la convocation de la plénière : à partir de quel niveau de recrutement est-il encore raisonnable de convoquer les commissions en jury de concours ?, réponse de Michalski, en dessous de 3 postes ce n'est pas raisonnable, les discussions sont en cours au Ministère, hypothèse optimiste : recrutement constant, pessimiste : c'est la cata.

En préambule la section avait considéré que 6 à 7 postes étaient le minimum.

L'existence même du CNRS est en cause si le recrutement s'arrête.

Retour sur la campagne de recrutement de 2014 : Un poste CR n'a pas été pourvu par la section 16, explications : ce poste était fléché et affiché par l'INEE pour une activité « Chimie bio-organique. Chimio-diversité au profit d'une ingénierie verte inspirée des systèmes biologiques et écologiques. Nouvelles approches réactionnelles » affecté préférentiellement dans 5 laboratoires. »

La nature de ce fléchage a limité le nombre de candidats et la section n'a pas trouvé de candidat au niveau. Parallèlement dans la liste complémentaire du concours non colorié, des candidats parfaitement compétents auraient pu convenir mais ils n'avaient pas postulé pour le poste INEE. A la demande de la section une discussion avec Mme Hossaert (DAS de l'INNE) a permis, plus tard lors de la session, de justifier le choix de la section 16 et fait le bilan de cette stratégie de fléchage sur un concours au lieu d'un coloriage dans le tronc commun.

Politique de site et UMRisation : pas de volonté d'ensemble d'UMRisation, pas de dogme, les UPR peuvent exister, les structures doivent servir la recherche et pas l'inverse.

PES : reconduction par rapport à l'année dernière soit 16 primes pour la section.

Tour d'horizon sur la position des différentes sections du comité National concernant la PES : En math, elle est donnée à tous les entrants ; en physique aux entrants et promus. A l'INC et INSB, un seul niveau à 3500 euros/ an. La section 20 aurait décidé de ne pas renouveler les primes arrivants à échéance. On constate moins de demandes provenant de femmes. Re débat sur la pertinence de cette prime et un transfert vers la création de poste ou l'amélioration des débuts de carrière des CR. Seuls deux chercheurs et les élus C refusent de participer au classement.

Un nouveau problème de compétition apparaît entre EPST : l'INSERM distribue 40 k€ à tout nouveau chercheur entrant. La dotation d'arrivée au CNRS est de 5 k€ versée aux unités, sans que les recrutés n'en soient forcément informés.

Contribution de la section envoyée au MNSER

Les membres de la section 16 du comité national de la recherche scientifique souhaitent apporter leur contribution à la réflexion sur la stratégie nationale de recherche. Dans la prospective, il est regrettable de constater l'oubli des aspects moléculaires qui permettent de comprendre et d'interagir avec les processus du vivant : la chimie du vivant et pour le vivant n'apparaît pas dans les différents ateliers de la programmation de la SNR. Par ailleurs, nous rappelons que les sciences du vivant ne peuvent pas être restreintes au domaine de la santé humaine.

Une programmation trop stricte avec une vision utilitariste dans la définition des objectifs ne laisse pas la place à l'inventivité nécessaire à toute recherche fondamentale porteuse d'innovation conceptuelle et de rupture. En effet, les nouveaux

paradigmes scientifiques permettront les avancées technologiques et industrielles et non l'inverse. Il est également indispensable de remettre au cœur de tous les défis la notion d'interdisciplinarité entre sciences fondamentales, sans en écarter aucune.

Travail de section

2 changements d'affectation.

1 première demande éméritat Top, 3 renouvellements : Candau, Chassaing, Monneret Toutes accordées.

Evaluation à vague de 75 chercheurs : pas d'avis d'alerte

Evaluation suite à demande de réexamen (mi-vague) de 2 chercheurs

Evaluation de 2 chaires d'excellence

Reconstitution de carrière de 5 chercheurs

Avis de pertinence favorable sur les unités évaluées lors de la dernière vague AERES :

Fédération Chimie Balard, Montpellier - JONES

Institut d'Alembert - Cachan - Zyss

Protéomique, Modifications post-traductionnelles et Glycobiologie - Villeneuve d'ascq-Legrand

Centre de biochimie structurale - Montpellier - Roumestan

Institut des Biomolécules Max Mousseron - Montpellier - Martinez

Institut Charles Gerhardt - Montpellier - Fajula

Biomolécules : Conception, Isolement, Synthèse - Figadere

Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée - Cachan - Buckle

Laboratoire : Approches Génétiques, Fonctionnelles et Structurales des Cancers - Lille -De Launoit

Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay - Mahy

Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle - Villeneuve d'ascq-D'Hult Laboratoire Analyse et Modélisation pour la

Biologie et l'Environnement - Evry - Tortadja

Institut Galien Paris Sud - Chatenay Malabry- Fattal

Institut de Chimie des Substances Naturelles - Gif sur Yvette - Malacria

Avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS

UMR 176, Orsay - Teulade-Fichou

Fédération de recherche à partir de IFR141 – Chatenay

3 Changements de direction d'unité

1 renouvellement de GDR (chémo-informatique)

Compte rendu de la session de printemps 2014 (16-18 juin)
Section 32 du Comité national de la recherche scientifique :
Mondes anciens et médiévaux

Approbation du procès-verbal de la session d'automne 2013

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

Mobilisation en faveur de l'emploi scientifique

Suite à la session extraordinaire du Comité National de la Recherche Scientifique qui a eu lieu le 11 juin, la section rappelle l'importance des enjeux et la nécessité d'une mobilisation pour défendre l'emploi scientifique¹.

Entretien avec Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS et Françoise Le Mort, DAS de l'INSHS

• Exposé de politique scientifique de Patrice Bourdelais (PB) :

- Pour soutenir l'**internationalisation** des disciplines, PB insiste sur les dispositifs de mobilité mis en place pour les collègues chercheurs et enseignants-chercheurs : délégations dans les UMIUMIFRE, affectation des chercheurs dans ces unités, dispositifs d'accompagnement et SMI (soutien à la mobilité internationale) institués pour une durée de 4 à 9 mois. PB incite également la communauté à porter des ERC et à répondre aux programmes européens.

- La question des **revues** est particulièrement sensible pour les humanités. 54 indicateurs ont été

¹ L'appel du Comité National et les documents analysant la situation catastrophique de l'emploi sont disponibles ici : <http://www.cnrs.fr/comitenational/accueil.html>.

retenus afin de calibrer et de qualifier les revues soutenues². PB insiste sur la question des langues et de traductions éventuelles.

- Une autre priorité est celle de la formalisation, quantification, modélisation des données, marquée par la montée en puissance des **systèmes complexes**, là encore dans une dimension internationale.

- PB insiste sur l'importance de la dimension pluri- ou **interdisciplinaire** des recherches, et particulièrement sur la nécessité d'instaurer des collaborations transversales entre instituts.

- Enfin, l'Institut est largement engagée dans le dossier du **numérique**. Renaud Fabre, directeur de l'IST (Information scientifique et technique), est en train de finaliser un schéma directeur afin de rendre plus cohérente la politique du CNRS en la matière³.

• PB revient ensuite sur le bilan des **délégations**, difficile à dresser dans la mesure où il a eu les résultats par sites et non par sections. Il rappelle la procédure : les candidatures sont classées par les Commissions Recherche des universités, puis par les sections du Comité National. Lorsque les évaluations sont divergentes, des navettes ont lieu entre les directions des instituts et les gouvernances de site afin de parvenir à un rééquilibrage. L'arbitrage définitif a pour critère principal la répartition des délégations par site.

• PB évoque ensuite un dossier délicat concernant la section 32, celui de l'*Année philologique*, qui fait l'objet d'un contentieux entre la direction de l'Institut et la Société internationale de bibliographie classique.

• Discussion :

- Évelyne Prioux et Pierre Moret font part de la vive inquiétude de la section face à l'aggravation du conflit autour de l'*Année philologique*. Quelle que soit la pertinence des arguments juridiques avancés, les conséquences peuvent être désastreuses pour la visibilité internationale de la recherche française dans les sciences de l'Antiquité. La section 32 regrette vivement de ne pas avoir été informée de la situation en temps utile, alors que la grande majorité des utilisateurs et des contributeurs de l'*Année philologique* relèvent de son périmètre scientifique.

- À propos des **accueils en délégation**, Pierre Moret (PM) demande que la section soit avertie des résultats par l'Institut, plutôt que de les apprendre grâce à des collègues universitaires. Plus fondamentalement, qu'en est-il de la variable disciplinaire alors que semble désormais prévaloir la variable géographique ?

PB : effectivement, la politique de site l'emporte désormais pour l'octroi des délégations.

Isabelle Pernin soulève la question des critères d'évaluation qui ne sont pas harmonisés entre universités et peuvent être localement biaisés. Cela va à l'encontre de l'attente des enseignants chercheurs qui souhaitent que leurs dossiers soient expertisés de la façon la plus indépendante possible au niveau national.

PB : c'est le résultat du copilotage avec les sites. Il faut parvenir à un consensus, même si l'institut a réussi à « rattraper » quelques dossiers, en particulier dans les cas où un enseignant-chercheur demandait une UMR en dehors de son université, ce qui a pu motiver des évaluations négatives par les sites.

IP demande ce qu'il en est pour les renouvellements.

PB : a priori, les renouvellements ne seront possibles que pour une durée de 6 mois, exception faite de renouvellements à l'étranger. D'autant plus que le nombre global de délégations est en baisse.

- Sur les **éméritats**, PM demande si le choix fait en 2013 par le CS du CNRS d'honorer toutes les demandes (y compris celles pour lesquelles la section avait émis un avis défavorable) sera renouvelé.

PB : le CNRS souhaite élargir l'éméritat, en particulier en donnant la possibilité aux chercheurs émérites de continuer à porter un projet, notamment parce que, contrairement aux enseignants chercheurs, les chercheurs ne peuvent pas prolonger leur activité. Toutefois, il ne peut se prononcer sur les choix du CS du CNRS.

- PM : à propos des **concours**, la section s'est rendu compte qu'il lui serait très difficile de répondre à la demande faite par l'institut l'an dernier de coloriages sous forme d'affichages larges, vu le nombre des grands domaines de recherche qu'elle couvre. La section est prête en revanche à raisonner en termes de disciplines en danger, mais elle ne souhaite pas que les coloriages concernent plus d'un tiers des postes. Par ailleurs, les discussions qu'elle a eues avec les sections 31 et 33 l'ont amenée à se prononcer en faveur d'une évolution de son périmètre géographique, avec la prise en charge de l'Extrême-Orient pré-moderne (en particulier pour l'archéologie).

PB en prend acte.

PM : sur le nombre de postes au concours, la section rappelle que le lissage invoqué par l'institut les années précédentes pour justifier un nombre de recrutements inférieur à celui des départs à la retraite, devra désormais s'effectuer dans un sens positif une fois passé le pic de ces départs.

² Ces critères sont en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/ist/soutien-revues.htm>.

³ Sur la stratégie du CNRS en matière d'IST, voir le rapport suivant : <http://www.cnrs.fr/dist/strategie-ist.htm>.

PB : on est sur une tendance générale à la baisse. Mais il se souvient bien de l'ampleur du nombre de départs non renouvelés en 32.

- Aude Mairey : quelles sont les intentions de PB sur les **créations et suppressions** d'unités ?

PB : il n'y a pas d'urgence en la matière. De manière générale, il faudrait diminuer le nombre d'UMR au global, mais des créations sont possibles lorsqu'il y a une innovation scientifique pertinente.

- Jérémie Schiettecatte interroge PB sur les **deux USR égyptiennes** gérées uniquement par le CNRS⁴. Elles comptent très peu de chercheurs, de moins en moins d'ingénieurs – le centre de Karnak compte 2 Volontaires Internationaux (MAE) qui sont sur des postes clés – restauration et topographie – alors que le CNRS a effectué d'importants achats d'équipements. En outre, ce sont des unités extrêmement dynamiques, mais ce manque de stabilité en ressources humaines suscite souvent l'incompréhension des Egyptiens. Quelle est la politique du CNRS à cet égard ?

PB : c'est une vraie question, doublement difficile. À cause d'aléas conjoncturels, il n'a pas été possible de remplacer des IT deux années de suite. Par ailleurs, l'Institut est limité à 90 primes d'expatriation en tout. Les soutiens à la mobilité internationale (SMI) constituent une tentative d'assouplissement, mais il n'y a pas de solution miracle.

JS : Un rapprochement éventuel avec l'IFAO permettant l'affectation de membres scientifiques dans ces centres serait-il possible ?

PB : C'est une éventualité, mais pas forcément intéressante dans tous les cas. Il faut, au-delà de la question de l'IFAO, discuter avec le ministère des Affaires étrangères, qui subit des coupes très lourdes en ce moment. Une autre possibilité relève de la dimension européenne. La fusion de certaines ressources avec celles des Allemands et des Italiens, par exemple, pourrait être une solution.

- À propos du dispositif de soutien à la mobilité internationale, Claude Pouzadoux demande s'il pourrait être élargi aux EC qui sont dans des équipes d'accueil et pas seulement réservés à ceux qui sont dans des UMR.

PB : il n'y est pas hostile par principe, mais la pression est déjà très forte et il n'est pas certain que ce soit financièrement possible.

- Thomas Deswarte : serait-il possible de caler davantage le rythme de ce type d'aide sur celui des EC (année universitaire)?

PB : le CNRS fonctionne en année civile... Un tel changement implique de mettre en place un dispositif particulier. Cela a été fait pour les 4 contrats doctoraux maintenus par le CNRS sur les aires culturelles, mais ils fonctionnent de la même manière qu'un CDD. Il est plus difficile d'annualiser un soutien de base.

- La section exprime enfin sa désapprobation face au cas d'un CDI de chercheur octroyé en 2012 à une personne qui n'a jamais fourni de rapport d'activité et qui semble occuper d'autres fonctions à l'étranger.

Demande de renouvellement d'un GDR

1 avis très favorable pour la demande de renouvellement du GDR 3434 « Mondes britanniques » avec changement de section principale : section 33 (principale), 32 et 35 (secondaires), dirigé par Jean-François Dunyach (MCF Paris IV).

Avis sur un GDR échu au 31 décembre 2013

1 avis très favorable sur le bilan du GDR 3359 MoDyS, « Modélisation des dynamiques spatiales », actif entre 2010 et 2013, dirigé par Xavier Rodier, archéologue (IR CNRS UMR 7324 CITERES de Tours) et Lahouari Kaddouri, géographe (Maître de conférences, UMR 7300 ESPACE d'Avignon).

Avis sur des changements de direction d'unité

- UMR 5648 – Ciham. Nomination régulière de M. Jean-Louis Gaulin (PR, Lyon 2) comme directeur, à l'issue de son intérim, à compter du 1er août 2014. Avis favorable.

- UMR 8589 – LaMOP. Nomination Philippe Bernardi (DR CNRS) comme directeur et d'Olivier Mattéoni (PR, Paris I), Laurent Jégou (MCF, Paris I) et Aude Mairey (CR, CNRS) comme directeurs adjoints à compter du 1er janvier 2014. Avis favorable.

Avis de pertinence sur des renouvellements d'association d'unités au CNRS

- UMR 5140 – Lattes, Archéologie des sociétés méditerranéennes (sections 31 et 32) : pas d'avis, la section n'ayant pas été représentée dans le comité d'experts de l'AERES.

- UMR 8163 – STL, Savoirs, Textes, Langage (sections 35, 34 et 32) : pas d'avis, la section n'ayant pas été représentée dans le comité d'experts de l'AERES.

- UMR 8164 – HALMA-IPEL, Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens - Institut de Papyrologie et d'Égyptologie de Lille (section 32) : avis très favorable.

⁴ Il s'agit de l'USR 3172 – Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak ; et de l'USR 3134 – Centre d'études alexandrines.

- UMR 8529 – IRHiS, Institut de Recherches Historiques du Septentrion (sections 33, 32, 37 et 40) : pas d'avis, la section n'ayant pas été représentée dans le comité d'experts de l'AERES.
- UPR 841 – IRHT, Institut de recherche et d'histoire des textes (section 32) : avis très favorable.
- USR 3461 – IPANEMA, Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (sections 31, 5, 13, 29 et 32) : pas d'avis, la section n'ayant pas été représentée dans le comité d'experts de l'AERES.

Avis sur un projet scientifique d'unité

- USR 3060 – Centre franco-russe de recherches en sciences humaines et sociales de Moscou (sections 35, 32, 33 et 40) : avis favorable.
- USR 3134 – CEALEX, Centre d'études Alexandrines : avis très favorable.
- USR 3172 – CFEETK, Centre Franco-Égyptien d'Étude des Temples de Karnak : avis très favorable.

CARRIERES DES CHERCHEURS

Évaluations de chercheurs à vague

- UMR 5140 – Lattes : 8 chercheurs.
- UMR 8164 – Halma-Ipel : 4 chercheurs.
- UMR 8210 – Anhima : 1 chercheur.

Évaluations de chercheurs à mi-vague

- UMR 5607 – Ausonius : 1 chercheur.

Reconstitutions de carrières

2 avis favorables pour Gaspard Pagès (UMR 7041) et Sylvain Burri (UMR 7298)

Demandes d'éméritat

7 avis très favorables (Marie-Christine Hellmann, UMR 7041 ; Christine Kepinski-Lecomte, UMR 7041 ; Béatrice Muller-Margueron, UMR 7041 ; Danièle Foy, UMR 7299 ; Françoise Villedieu, UMR 7299 ; Osmund Boppearachchi, UMR 8546 ; Anita Guerreau, UPR 841).

Demandes de renouvellement d'éméritat

4 avis très favorables (Bruno Helly, UMR 5189 ; Élisabeth Zadora-Rio, UMR 7324 ; Françoise- Hélène Massa, UMR 8546 ; Danielle Iancu, UMR 8584).

1 avis favorable (Marie-Françoise Billot, USR 3155).

Demande d'accueil en détachement

1 avis très favorable pour François Bougard (PR, Université Paris-Ouest-Nanterre).

Aude Mairey, secrétaire scientifique de la section 32

SNCS-FSU SNESup-FSU SGEN-CFDT SNTRS-CGT SNPTES-UNSA
Comité de liaison des chercheurs et ITA de la Section 13 :
« Chimie physique, théorique et analytique »
Session de printemps 2014 (19-23 mai 2014)

1-Intervention de Dominique Massiot, Directeur Scientifique de l'INC.

La section a reçu Dominique Massiot, directeur scientifique de l'INC et Claude Pouchan, directeur adjoint scientifique. Au sujet de l'ANR, D. Massiot souhaite que 50% du soutien aille à la recherche fondamentale du type « Défis » à la place des ANR Blanc. La Chimie est absente des libellés mais peut se retrouver dans les thèmes « Nouveau Industriel », « Energie », « Interfaces avec la Biologie » etc ... Cela permet de promouvoir la pluridisciplinarité. Une enquête a été menée auprès des DU sur la 1ère phase de sélection. 40% de projets collaboratifs public-privé ont été déposés. Au total plus de 8000 projets ont été déposés. Environ un tiers ont été présélectionnés pour le dépôt complet. Il semblerait que certains projets aient été déposés dans un défi inadapté.

Une Stratégie Nationale de Recherche (SNR) est en cours d'élaboration au Ministère. Celui-ci est en train de faire une synthèse des ateliers qui ont eu lieu à ce sujet au printemps, associant des personnalités des mondes scientifiques, sociaux-économiques et politiques.

Par ailleurs, le CNRS est partie prenante des politiques de sites qui se mettent place sur le territoire, notamment les Communautés d'Universités et Etablissements (COMUE). Il participe activement aux discussions sur chaque site concerné.

Sur l'emploi scientifique et les postes mis au concours, aucune information nouvelle n'a été communiquée. Une discussion à ce sujet est en cours avec le ministère. Le remplacement exclusif depuis des années des départs à la retraite explique que le CNRS perd environ 300 agents chaque année. En effet les départs pour cause de retraite ne représentent que 2/3 des départs. Les contraintes budgétaires font que, pour essayer de préserver au maximum l'emploi permanent, le CNRS a très fortement diminué le nombre de postes en CDD (emplois CDD dans les Délégations Régionales, post docs et contrats doctoraux).

Pour la PES, la direction demande à la section de fournir une liste de 24 noms dont une liste courte de 12 noms considérés comme incontournables. La section doit classer ensuite les candidats du rang 12 jusqu'au rang 24.

La direction continuera ses visites de sites avec cette année les unités de Lyon et Grenoble pour rencontrer les directeurs, les tutelles et faire le point sur les difficultés ponctuelles.

L'AERES évaluera entre novembre 2014 et décembre 2015 les unités de Toulouse, Bordeaux, Pau et celles de Lyon et Grenoble. Le remplacement de l'AERES par le HCERES (Haut conseil de la Recherche Scientifique) ne semble pas introduire de changement majeur dans les procédures d'évaluation.

2-Dossiers chercheurs

Evaluation à vague de chercheurs : 58 dossiers : 56 avis favorables, 1 avis d'alerte, 1 avis réservé

Suivi post-évaluation : 2 dossiers, 2 avis favorables

Co-évaluation avec la CID50 : 1 dossier, 1 avis favorable

Reconstitution de carrière : 6 dossiers, 6 avis favorables :

GENNARI Marcello (UMR 5250), JACQUOT DE ROUVILLE Henri-Pierre (UMR 7086), LEVESQUE Maximilien (UMR 8640), MAURICE Rémi (UMR 6457), MEINERT Cornelia (UMR 7272), RIVALTA Ivan (UMR 5182)

Titularisation (fin de stage) : 1 dossier, 1 avis favorable PEDRERO ZAYAS Zoyne (UMR 5254)

Demande de changement de section : 1 dossier, 1 avis favorable

LAURENT Guillaume (UMR 8531) de la section 14 vers la section 13

Demande d'éméritat : 3 dossiers et 3 avis favorables

BERTHOD Alain (UMR5280), ROSINBERG Martin (UMR7600), SAVIN Andreas (UMR7616)

Demande de renouvellement d'éméritat : 3 dossiers, 3 avis favorables

AMOUYAL Edmond (UMR7642), HYNES James (UMR8640), SIMONET Jacques (UMR6226)

3-Appréciations sur les Structures Opérationnelles de Recherche

La section 13 a auditionné en présence d'un membre de la direction de l'INC (DSA ou chargé de mission) les futurs directeurs des unités PP14_Palacin (unité mixte CEA), PP14_Martin (Lydil unité mixte CEA), UMR 8000 (LCP Orsay), UMR 8516 (LASIR Lille), UMR 8531 (PPSM Cachan), UMR8587 (LAMBE Evry), UMR 9168 (Laboratoire de chimie moléculaire Palaiseau)

Avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS : 2 dossiers et 2 avis favorables :

PP14_PALACIN (création) ; PP14_PETITPREZ (association au CNRS de la FED 4139)

Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS : 20 dossiers

Avis très favorable : 9

FR3105, UMR5253, UMR5257, UMR8000, UMR8208, UMR8214, UMR8516, FR3510, UMR8531

Avis favorable : 11

UMR12, UMR7182, UMR7639, UMR8523, UMR8580, UMR8608, UMR8612, UMR9168, USR3461 UMR8587, FR3242

Changement de direction d'unité : 4 dossiers, 4 avis favorables

FR3085 : Directrice proposée : Anne Wadouachi et directeur adjoint : Matthieu Becuwe

FR3242 : Nomination de Monsieur Eric Desprez, en tant que directeur à compter du 1er mars 2014, en remplacement de Monsieur Joseph Zyss.

UMR5254 : Nomination de Monsieur Ryszard LOBINSKI en tant que directeur adjoint en remplacement de Madame Danielle GOMBEAU (en retraite depuis le 14/10/13).

UMR5280 : Nomination de Mme Nathalie SCHILDKNECHT en qualité de directrice de l'UMR5280 (nommée depuis le 1er janvier 2014 directrice par intérim de cette unité jusqu'au 30 juin 2014)

Expertise de projets: 2 dossiers

PP14_MARTIN : Création d'une UMR CEA-CNRS pilotée par l'INP, avec l'INC en secondaire : Avis très favorable

PP14_SIME-NGANDO : Projet de création de la Zone Atelier Territoires uranifères dans l'Arc Hercynien : Avis très favorable

Création de GDR : 1 dossier

GP14_SOTTILE : GDR Rencontres de spectroscopie théorique ; Avis très favorable

Renouvellement de GDR pour la période 2015-2018: 3 dossiers; 3 avis très favorables

GDR 3314 (Méthodes corrélées pour la structure électronique), GDR3418 (Chémoinformatique), GDR 3430 (Plasmonique Moléculaire et Spectroscopies Exaltées)

4. La section 13 a auditionné un candidat dans le cadre d'un recrutement de chercheur handicapé (poste chercheur CDD un an).

Le recrutement contractuel des chercheurs handicapés au CNRS est sur la base d'un CDD d'une période d'un an renouvelable une fois, donnant lieu à titularisation.

5-Rappels des résultats des jurys d'admission des concours chercheurs 2014

Concours CR1 : 1 poste . 1- ANDANSON Jean Michel. Liste complémentaire :

MARIACHIARA Pastore

Concours CR2 : 5 postes 1- LOGET-HUESKEN Gabriel 2- TRAVNIKOVA Oksana 3- STIRNEMANN Guillaume 4- GIGAULT Julien 5- GRIMAUD Alexis

Liste complémentaire 1-DUBACHEVA Galina ; 2- HUIX ROTLLANT Miquel

Concours DR2 : 8 postes 1- THISSEN Roland (IPAG UMR5274) 2- THERIAS Sandrine (ICCF UMR 6296) 3- LAUVERGNAT David (LCP UMR 8000) 4- ARBAULT Stéphane (ISM UMR 5255) 5- THIEBAUT Didier (UMR7195) 6- LAAGE Damien (UMR 8640) 7- SOPPERA Olivier (IS2M UMR 7361) 8- DEBIEMME-CHOUVY Catherine (LISE UMR 8235) Liste complémentaire : 1-LOFFREDA David (UMR 5182)

On peut noter une augmentation préoccupante de l'âge moyen des candidats au concours. En section 13, l'âge moyen de candidats CR1 est de 36 ans, et de 31 ans pour les CR2, 19% d'entre eux sont des MCF motivés par l'absence de perspective de carrière à l'université.

6- Propositions faites par le Comité national de la recherche scientifique à l'issue de la réunion plénière du 11 juin 2014.

Propositions sur l'emploi scientifique du Comité National de la recherche scientifique

« Je tiens à rassurer les chercheurs : les campagnes de recrutements vont se poursuivre, même si les recrutements seront moins nombreux que précédemment. » G. Fioraso

En contradiction avec les ambitions affichées et les affirmations du gouvernement, la politique poursuivie depuis des années dans l'enseignement supérieur et la recherche a amoindri nos capacités de recherche et d'innovation. Elle a aussi abaissé la position de la France au niveau international. Les décisions concernant l'emploi scientifique, tant public que privé, entravent notre capacité de recherche et affaiblissent nos universités. En généralisant la précarité, elles génèrent un véritable gâchis humain et aggravent les inégalités, entre les hommes et les femmes en particulier. Elles conduisent les jeunes à délaisser la recherche et découragent l'ensemble de la communauté scientifique.

La recherche est indispensable au développement des connaissances, au dynamisme économique ainsi qu'à l'entretien de l'esprit critique et démocratique. Or la pérennité des emplois scientifiques est indispensable à la liberté et la fécondité de la recherche. Le Comité national de la recherche scientifique rassemble tous les personnels de la recherche publique (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens). Ses membres, réunis en session plénière extraordinaire, **demandent de toute urgence un plan pluriannuel ambitieux pour l'emploi scientifique**. Ils affirment que la réduction continue de l'emploi scientifique est le résultat de choix politiques et non une conséquence de la conjoncture économique.

L'emploi scientifique est l'investissement d'avenir par excellence

Conserver en l'état le budget de l'ESR revient à prolonger son déclin. Stabiliser les effectifs ne suffirait pas non plus à redynamiser la recherche : il faut envoyer un signe fort aux jeunes qui intègrent aujourd'hui l'enseignement supérieur en leur donnant les moyens et l'envie de faire de la recherche. On ne peut pas sacrifier les milliers de jeunes sans statut qui font la recherche d'aujourd'hui. Il faut de toute urgence résorber la précarité. **Cela suppose la création, sur plusieurs années,**

de plusieurs milliers de postes supplémentaires dans le service public ainsi qu'une vraie politique d'incitation à l'emploi des docteurs dans le secteur privé, notamment industriel.

Or les moyens existent. On peut dégager des ressources importantes :

- En simplifiant l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, inefficace, illisible et coûteuse. Pour commencer, il faut éviter de relancer un nouveau programme d'investissement d'avenir
- En réorientant les budgets consacrés au financement de la recherche sur projet, principal moteur de la précarité et source d'un gaspillage insupportable en temps mais aussi en moyens, vers le financement de postes permanents.
- En réformant profondément le crédit impôt-recherche : notamment en conditionnant son obtention à l'emploi de docteurs et à l'évaluation scientifique de son utilisation. Chaque pourcent du CIR représente la création de 1000 nouveaux postes de chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

Un plan pluriannuel de création de plusieurs milliers d'emplois titulaires de la fonction publique, sur plusieurs années, apparaît comme la condition indispensable pour empêcher le sacrifice d'une génération et avec elle, les besoins et la contribution de la France en matière de recherche. Il est de notre responsabilité que ce plan soit décidé et mis en oeuvre au plus vite.

Nous n'aurons de cesse, par différentes formes de lutte, que le gouvernement réponde à cette demande.

--

Compte rendu de la session de printemps 2014

Section 36 : sociologie et sciences du droit

Le procès-verbal de la session précédente est adopté.

Examen des dossiers chercheurs :

Demande de changement d'affectation : 1 demande, avis favorable.

1 demande de changement de section vers la section 35 : avis favorable.

Eméritats (premières demandes) : 1 avis favorable et 4 avis très favorables.

Eméritats (renouvellements) : 2 avis très favorables.

Évaluation (à vague) de 22 chercheurs : 21 avis favorable et 1 avis différé.

1 évaluation (à mi vague) suite à une demande de réexamen : avis réservé.

Reconstitutions de carrière : 8 avis favorables.

1 suivi post-évaluation : favorable, à suivre.

Évaluation d'une chaire 2009 : avis favorable.

Examen des dossiers unités :

Avis de pertinence sur des projets d'association au CNRS : 3 avis favorables et 1 avis réservé.

Avis de pertinence sur des renouvellements d'association au CNRS : 6 avis très favorables et 1 avis réservé.

Changement de direction d'unité : 5 avis très favorables et 3 avis favorables.

Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration) : 1 avis favorable et une expertise sans avis à défaut de dossier scientifique.

Campagne 2014 de recrutement de chercheurs contractuels art. 27 (handicap) : audition de Mme Loretta GESLAO.

4 visites HCERES sont prévues. La question de la prise en charge des frais de visite des élus C demeure.

Un rapport de conjoncture de la section 36 est à rendre pour septembre.

Entretien avec Patrice Bourdelais :

L'institut a des priorités : les aires culturelles, l'internationalisation des disciplines et l'interdisciplinarité.

Le CNRS a un rôle important à jouer en matière d'aires culturelles. Il est complémentaire dans ce domaine aux Universités qui recrutent peu sur les aires géographiques lointaines.

Un effort est mené pour les publications en ligne en anglais.

La mission interdisciplinaire du CNRS a été bénéfique en SHS. Elle a fait apparaître des communautés. Aujourd'hui, il est possible de tracer une cartographie des équipes.

Sur le plan des revues :

A l'automne, un exposé de 45 indicateurs doit être fait à la section pour la sélection des revues. Patrice Bourdelais rappelle qu'il s'agit d'un soutien financier du CNRS et non d'un label.

Le budget est en discussion.

Niveau ITA : il va être envisagé des mutualisations (une gestionnaire pour deux UMR).

Pour les visites HCERES, il est envisagé un ITA IR par comité de visite.

A compter du 1^{er} juin 2014, Didier TORNAY est le DAS en charge de la section 36

Compte-rendu SNTRS-CGT Réunion CS-INSU

Conseil Scientifique de L'INSU

Session extraordinaire du 13 juin 2014

1- Introduction:

Annoncé en Mars dernier, la présidente du CSINSU a dû démissionner de son mandat fin Mai. Catherine Pierre arrivait à la date de son passage en éméritat (donc retraite), le règlement ne lui permettant pas de terminer la mandature (septembre 2014). Le CSI ne pouvant fonctionner sans président, une nouvelle élection devait avoir lieu au plus tôt pour terminer la mandature (dernière réunion à l'automne). Cette réunion s'est tenue le 13 juin, juste ou presque, à la suite de la session plénière du CoNRS.

Sept membres du conseil étaient absents et excusés, ils avaient tous donné procuration pour les votes. En tant que doyen d'âge de l'assemblée, je prends donc la présidence jusqu'au vote.

2- Approbation du compte-rendu de la séance des 3 & 4 Mars 2014:

Le vote s'effectuera à main levée, c'est autorisé pour ce type d'enjeu.

Bilan du vote : 18 votants (y compris les procurations)

17 "Pour"; 1 "Abstention"; 0 "contre".

Le CR du CSINSU de mars 2014 est adopté.

3- Election du nouveau président du CSI:

Après un tour de table, un seul candidat: F. Hammer.

Après quelques questions de l'assemblée au candidat, (peu d'importance vu qu'il s'agit de terminer la mandature) on passe au vote à bulletin secret (obligatoire pour ce type de vote).

Nbre de votants: 18 (y compris via procurations).

Pour: 18 voix; contre: 0; Abstentions: 0.

François Hammer est élu président du CSINSU jusqu'à la fin de la mandature, il était membre du bureau et secrétaire scientifique, il faut donc élire son (sa) remplaçant(e) au bureau, puis un nouveau secrétaire scientifique; je laisse le siège de président de séance au nouvel élu.

- Election d'un nouveau membre du bureau:

Maud Leriche se présente au bureau: Elue par 18 voix "pour" ; 0 "contre"; pas d'abstention. Le vote a été fait à main levée, c'est permis pour le bureau.

- Election du secrétaire scientifique: Céline Mary se présente seule, elle est élue par vote à main levée : 18 voix "pour"; le conseil peut fonctionner à nouveau.

4- Intervention de la direction de l'INSU & discussion avec le CSI.

C'est Michel Diamant (DAS STIC) qui assure encore l'intérim de la direction INSU jusqu'à la nomination officielle du successeur de JF Stephan.

- Points d'actualité sur le budget et les postes:

Une indication de M.D; suite à des remarques de la Cours de Comptes (?) l'INSU (et l'IN2P3) se sont fait sermonner quant à leurs dépenses en missions de comités etc... Pour l'heure il y a un moratoire et rien n'est bloqué, mais la modification des missions FMCAC (convocation à l'administration centrale) est à l'étude.

Budget à venir inconnu a ce jour, idem pour les postes qui seront ouverts aux concours Ch. et IT.

La politique à venir semblerait devoir évoluer, Pascale Delécluse, DR CNRS a Météo-France, océanographe à l'OCEAN.

Budget: Peu d'info, sauf que, le dialogue de gestion RH a été rempli pour l'avenir, liste longue, mais aussi quelques messages:

Aux sections Insu: Nous sommes arrivés sous le plancher admissible, en 2014 les 3 sections 1/2 (eh oui on a un bout de la 30) ont eu 18 postes, il est hors de question de descendre en dessous. La section 19 a précisé que si elle n'a encore que 3 postes, elle s'interrogerait sur la pertinence d'organiser des concours.

Il y aura 250 pertes de chercheurs entre 2015 et 2019 pour les 18, 17, et 19.

Entre 2015 & 2019 on en perdra 32 en 17 ; 33 en 18 & 26 en 19 ; enfin, 12 en 30, ce sont des projections mais réalistes.

Les laboratoires ont aussi un besoin urgent en IT (Tech ou administratifs) mais là aussi il a été projeté:

On a eu 27 postes NOEMI, CEXT phases 1 & 2 , prélèvements sur LC des concours on a eu + 50 entrées en CDD gagés, on ne connaît pas le nombre départs).

Départs à la retraite : 37 prévus; on ne les remplacera pas tous !! Il devrait rester des postes CDD en réserve.

Message fort:

Besoin en IT: 50 n'est pas un chiffre qui représente (et de loin!) les besoins de l'INSU, l'institut a atteint le plancher on ne doit pas passer en dessous.

Si on arrive à un emploi sur deux, on ne peut pas diminuer les concours IT on devra faire un choix drastique (Chercheur ou IT) ; raisonnement extrême mais réaliste!

MD indique qu'il est favorable à ce que l'emploi IT soit favorisé, priorisé.

Il ne faut pas que le nombre de postes IT soit la "variable d'ajustement."

A.Fuchs a rappelé qu'une "campagne blanche" pour les chercheurs est inconcevable; PAS d'information sur son sentiment envers la campagne IT.

Le nombre de promotions est aussi un point important.

Concernant les concours "chercheurs", les jurys d'admission 2014 ont respecté tous les avis des jurys d'admissibilité. Pour l'INSU le nombre de promotions DR pourrait être diminué, ce serait *intéressant* mais n'est pas possible pour tous les instituts.

• Présentation de CTA par Denis Mourard, DAS A&A et avis du conseil scientifique:

D.M Présente le projet CTA (Cherenkov Telescope Array), réseau de télescope prévu pour les mesures hautes énergies. Aujourd'hui, CTA n'est pas classifié dans les TGIR, mais le sera certainement à terme; la France y contribue à hauteur de 25K€ depuis 2013, répartis entre IRFU, INSU, et IN2P3.

A compter de 2014; le statut évolue et passe en GmbH (SARL à l'allemande) si la France souhaite devenir membre du "board" sa contribution passera à 150K€ répartis sur les 3 instituts. La répartition de la charge au niveau des instituts français impliqués est la suivante: 25% pour l'IRFU; 25% pour l'INSU; et 50% pour l'IN2P3. Ce financement est la contribution au budget de la phase de pré-construction estimée quant à elle à 2M€/an en 2014 & 2015.

A l'heure actuelle, le projet intéresserait plus les astro-particules (300ch. à l'IN2P3) que l'astronomie en tant que telle !

Au-delà de 2016, c'est le ministère qui décidera, mais il faudra compter 40M€ & 250 FTE dont 30M€ à la charge de la France.

• CPER (Contrats Partenariat Etat Régions):

Toutes les régions administratives n'ont pas le même mode de fonctionnement; certaines seraient plutôt "atones". Il n'est pas inutile de craindre une "régionalisation" de la recherche. On ne sait pas ce qu'il adviendra des CPER avec la réforme des régions, il faudra faire des choix à un certain moment; mais que répondre à un appel des régions très intéressées par la recherche?

L'Insu avait demandé de faire remonter les demandes de régions via les Osus, ça n'a pas fonctionné comme espéré. Cependant, il y a eu l'effet positif de redonner un pouvoir aux OSUs; pour l'heure, pas de résultats connus officiellement.

4- Discussion interne au CSI:

Discussions internes sur les modes d'action envisageables au niveau des sections sur le sujet des promotions de chercheurs. Impliquer les médias, inviter tous les CSI à s'impliquer dans l'action.

FH: Faire passer une action information au niveau de tous les CSI, la ministre semble totalement convaincue de ses décisions et des décisions prises par ses tutelles. François H propose donc qu'on fasse un communiqué propre au CSINSU, ce communiqué sera émis vers tous les CSI et le CS du CNRS. Voir aussi du côté du C3N et autres instances. On leur demandera de transférer aux autres.

Présentation du projet de bilan du CSI (mandature (2010-2014). C. Pierre:

En présence du DI, discussion sur le contenu du document "testament" proposé, CP Propose une invitation à améliorer les échanges inter-instituts pour optimiser les relations, et éviter des différends (INEE et INSHS).

5- Questions diverses.

A une remarque sur l'action passée du CSI, en particulier qu'on a plus discuté des Osus etc.... que le CSI aurait dû avoir plus de vision sur le fonctionnement et les règles de fonctionnement des

Osus et s'intéresser plus aux S.O.

Réponse de MD: Le suivi des SO est assuré par les CS a travers un s/s CS.

Une charte nationale des SO a été tentée avec difficulté , N Arnaud n'a pas pu finir sa recherche sur le fonctionnement des OSU; appelé à d'autres charges.

Le CSI remarque que les échanges avec les DAS sont affectés par la manque de temps rien que pour la réflexion. Le problème est courant parmi les autres instituts.

La charge de travail, empêche d'anticiper et impacte fortement la politique et a fortiori ses résultats.

Fin de la séance

Prochaine (et dernière de la mandature!) réunion du CSI, entre 15/09 & 03/10/2014; en fonction du sondage doodle.
C.GUILLAUME OHP le 17/07/2014

*Conseil scientifique de l'Institut
des Sciences humaines et sociales du CNRS.
Réunion plénière du vendredi 4 juillet 2014.
Campus Gérard Mégie, à Paris Michel-Ange.*

Compte-rendu intersyndical⁵
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU
[avec commentaires syndicaux en italiques]

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

- Séance ouverte avec présence de la direction de l'InSHS et des représentants des sections :
 - 1/ Discours de politique générale de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS, et discussion.
 - 2/ Présentation des résultats du groupe de travail du CSI sur l'impact de la recherche sur projet.
 - 3/ Présentation des TGIR-SHS (PROGEDO et Huma-Num) et du réseau des MSH.
- Séance interne (= sans les représentants des sections et sans la direction de l'institut) :
 - 4/ Discussion sur la mobilisation des chercheurs et la session plénière du CoNRS le 11 juin dernier, et vote de recommandations.

Présents⁶

CSI : Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique du CSI), Olivier BÜTTNER, Jacques CREMER, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, Sophie DUCHESNE (Présidente du CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Agnès LABROUSSE, Cédric LOMBA, Yvon MERLIÈRE, Marco PANZA, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO, Cécile VIDAL.

Représentés par procuration : Joël BIARD, Virginie GUIRAUDON, Christine NOUGARET,

Absents non représentés : Laurinda ABREU, François DUBET, Carl HAVELANGE, François PELLEGRINO, Alice ROUYER, Katheline SHUBERT.

⁵ Nous rappelons ici le « statut » des différents documents issus de ce conseil. Trois types de documents sont réalisés, d'une part un compte-rendu scientifique et un relevé de conclusions, d'autre part des « recommandations », et enfin ce compte-rendu intersyndical. Les premiers sont, réglementairement, à diffusion strictement interne au CSI ; les seconds sont issus de la totalité des membres du CSI et sont diffusables et mis en ligne sur le site du CN (<http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommand.htm>) avec les résultats des votes, le troisième, rédigé sous la seule responsabilité des élus syndicaux, est également diffusable sans modération.

⁶ Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

InSHS⁷ : Michèle BAUSSANT (chargée de mission), Patrice BOURDELAIS (Directeur de l'Institut), Diane BRAMI (responsable de la coopération internationale), Sandra LAUGIER (DAS), Michèle DASSA (chargée de mission : pôle IST/observatoire Ribac), Sandrine DUERMEL (CEAS), Pascal MARTY (DAS), Nane PEHUET (responsable valorisation), Marlène PICARD (CEAS), Didier TORNY (DAS).

Représentants des sections : Pascal MAMASSIAN (26), Bruno MAUREILLE (31), Aude MAIREY (32), Claire MOURADIAN (33), Anne REBOUL (34), Philippe BÜTTGEN (35), Philippe COULANGEON (36), Jean-Benoît ZIMMERMANN (37), Denis ECKERT (39), Christophe JAFRELOT (40), Christiane WEBER (CID 52), Cécile MAEDEL (CID 53).

Autres invités : Sylvette DENEFFLE (CS du CNRS),
et, pour les **TGIR** : Michel AUDIFFREN (réseau MSH), Pascal BULEON (Progedo), Marc RENNEVILLE (Huma-Num),
Bénédicte ANDRÉ, Amélie VAIRELLES.

SGCN : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

Résumé syndical de la session :

La session du CSInSHS du 4 juillet 2014 s'est déroulée sur un seul jour.

Le discours de politique générale du directeur, Patrice Bourdelais, a été largement occupé par la présentation qu'il a faite de la version préliminaire du rapport de l'OCDE sur les politiques d'innovation en France⁸. L'OCDE fait du CNRS un bilan négatif, du fait notamment, selon P. Bourdelais, de la prise en compte des publications de SHS, lesquelles sont très mal répertoriées dans les bases de données internationales qui servent d'appui à la bibliométrie. Tout en préparant une réponse à ce sujet, appuyée sur les données de RIBAC, P. Bourdelais n'en considère pas moins que ce rapport justifie deux des priorités de l'InSHS : l'internationalisation, comprise notamment comme le fait de publier dans les revues internationales, et les aires culturelles, censées produire les connaissances nécessaires pour aider les entreprises à s'implanter à l'étranger (!). Ces points ont été discutés et de profondes divergences dans l'analyse et les conclusions sont apparues entre une large majorité du CSI et le directeur.

Les représentants des sections ont présenté les modalités choisies pour procéder à la sélection des candidats retenus pour l'audition lors des concours chercheurs 2014, faisant ressortir les différences selon les sections en fonction du ratio entre postes ouverts (CR2, CR1 et DR), du vivier et des spécificités de chaque communauté disciplinaire. Les sections sont attachées à décider elles-mêmes de ces modalités et il n'est pas question de les uniformiser. Mais il semble important que l'information soit donnée aux candidats et que des échanges puissent avoir lieu. Le cas du « déclassé » au concours DR de la section 36 a été largement débattu et a donné lieu à une « recommandation » au sujet de la prise en compte des avis des sections et CID sur les classements aux concours chercheurs.

Une présentation des TGIR en SHS (Progedo et Huma-Num) ainsi que du réseau des SHS dans le cadre des évolutions du cadre institutionnel et territorial (politique de site) a été faite, à la demande du CSI. Le besoin d'information sur ces instruments reste important et la discussion a montré combien le financement reste insuffisant au regard des enjeux pour les SHS.

Enfin, en réunion restreinte à ses seuls membres, le CSI a débattu également des suites à donner à la session plénière du CoNRS le 11 juin dernier (« mobilisation pour l'emploi scientifique »).

Par ailleurs, il a été fortement regretté que le directeur de l'Institut se refuse à discuter le projet de recommandations que le CSI a préparé concernant le financement de la recherche en SHS par appels à projet, au motif que ces recommandations seraient "orthogonales à tout ce qui se fait". Ce refus vient renforcer le sentiment qu'a le CSI d'un manque de considération de la part de la direction de l'InSHS pour ses travaux.

⁷ DAS = directeur ou directrice adjoint(e) scientifique ; CEAS = chargé(e) d'études en administration scientifique.

⁸ On peut rappeler que l'OCDE (organisme de coopération et de développement économique), créé en 1960, et dont le siège est en France, regroupe plusieurs dizaines de pays et édite plusieurs centaines de rapports par an. Il s'agit d'un organisme à tendance fortement néo libéral, mettant notamment l'accent sur la concurrence et la compétitivité pour accroître la productivité. Pour une présentation rapide de ce rapport effarant, voir :

<http://www.urgence-emploi-scientifique.org/content/encore-un-effort-1%E2%80%99ocde-confirme-que-la-destruction-du-syst%C3%A8me-fran%C3%A7ais-d%E2%80%99enseignement>

Matin :

1/ Déclaration générale de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS :

Dans son exposé, P. Bourdelais a surtout réagi au très récent rapport de l'OCDE⁹, prêt à paraître, sur la recherche. PB en retient essentiellement le fait que le rapport souligne l'originalité du système français avec la part que celui-ci donne aux organismes, et voit là l'origine de la faiblesse de la recherche universitaire. Le rapport affirme également que les organismes ne suivent que partiellement les directives politiques de la SNRI sur les thématiques et qu'ils auraient repris la main sur les Alliances... Il semble à PB capital de tenir compte de ces analyses et donc de poursuivre et accentuer les réformes en cours pour se mettre au niveau des standards internationaux.

Dans ce contexte, ses grandes lignes pour la politique de l'InSHS ne bougent pas beaucoup et sont plutôt réaffirmées, notamment sur quatre points :

1/ **internationalisation** des SHS : il y voit des enjeux intellectuels forts, avec notamment le passage de certaines revues à l'anglais, au moins en ligne. Il faudrait également porter attention aux UMI/UMIFRE; il préconise également le soutien à des mobilités de moyenne durée, et souligne de nouveau l'impérieuse nécessité de publier dans des revues internationales.

A ce sujet, il constate que les comparaisons internationales qui fondent le rapport de l'OCDE ne prennent en compte qu'un tiers des « revues françaises à comité de lecture », faisant la part belle aux revues anglo-saxonnes. En fait 10% de la production est prise en compte dans les Banques de données internationales, car, en SHS, les Français ne publient que pour 1/3 dans des revues à comité de lecture, le reste sous forme d'ouvrages, de « chapitres d'ouvrages », « notices » etc., pourcentage d'ailleurs variable selon les sections. Ce taux de prise en compte est pire dans *Web of Knowledge* que dans *Scopus*, mais même celui-ci – qui a fait des progrès et sur lequel est fondé le rapport – ne couvre que 30% de la production d'articles de la communauté française. Enfin, PB déplore que les Français soient trop absents des « grandes conférences internationales » sur les différents domaines.

2/ **aires culturelles** : il estime que la recherche sur ce domaine produit un savoir indispensable aux agents économiques français qui s'insèrent dans le monde. Il considère que la recherche sur les aires culturelles est un des atouts forts du CNRS ... compte tenu de la faiblesse de l'université dans ce domaine. Il annonce qu'il y aura donc des coloriations de postes sur des aires culturelles – ainsi que des fléchages sur des laboratoires en province !

3/ **inter et pluri-disciplinarité**. P. Bourdelais veut souligner que le développement des sciences cognitives concerne les SHS. Mais il y a aussi une interdisciplinarité soutenue avec l'InSII. Le programme interdisciplinaire sur l'« homme augmenté » implique des équipes SHS du CNRS. Voir aussi les travaux en cours sur l'énergie par exemple. La liste est longue des recherches qui l'enthousiasment dans ces deux instituts partenaires et elle s'allongera.

4/ **humanités numériques**. PB est tenté de supprimer tout soutien aux équipes qui ne sont pas du côté des humanités numériques. Il affirme de plus en plus son choix de faire porter les efforts de l'InSHS sur les unités qui s'orientent vers davantage de formalisation, modélisation et quantification.

D'une manière générale, il estime que tout ceci, qui va dans le sens de ses orientations pour l'institut, est une manière de répondre efficacement au rapport de l'OCDE. Pour lui, le CNRS est même le seul à pouvoir répondre, car il est le seul à avoir une vue sur la production, y compris internationale, en SHS. Il souligne qu'avec en moyenne 4 « produits imprimés » par an, les chercheurs publient largement au dessus du seuil retenu par l'AERES.

Mais, quelles que soient les réalités, il craint que ce genre de rapport de l'OCDE ait un effet ravageur à Bercy et dans la « haute fonction publique française ». Il préconise donc de ne pas se contenter de défendre ce que l'on fait en se retranchant dans un fortin, mais plutôt d'évoluer dans les modalités de publications. Il constate qu'il y a plus de 2000 revues en SHS en France, ce qui lui paraît largement excessif, et il préconise de publier dans des revues internationales, c'est à dire anglophones.

Enfin, PB affirme qu'il n'y a pas de place naturelle des SHS au CNRS, ni de consensus social sur la question. Il faut montrer notre utilité sociale, et faire valoir que les membres du CNRS sont plus internationalisés que leurs collègues universitaires.

Discussion :

Après un tel exposé, les réactions manifestant le désaccord du CSI ont été nombreuses, parfois vives.

Plusieurs interventions ont souligné que nous n'étions pas obligés de considérer ce rapport – qui décrit fortement le CNRS en tant que mode national d'organisation de la recherche –, comme reflétant la réalité de la situation, et encore moins comme un « guide » pour les activités à venir.

1/ Internationalisation :

⁹ « Examens de l'OCDE des politiques d'innovation (France) », 2014, version préliminaire, 294p.

Publications : Cela pose d'abord la question de « la langue internationale », qui ne saurait se limiter à l'anglais... En outre, le conseil souligne que les spécialistes d'aires culturelles sont déjà obligés de travailler et publier dans la langue de leur champ de recherche, à la fois pour être lus par les chercheurs locaux et parce que les pays le demandent. C'est important pour des pays en émergence.

Ce à quoi P. Bourdelais répond qu'il est évident qu'il faut publier dans la langue et le pays où l'on travaille (et il constate que, de fait, les chercheurs le font), mais il souligne la nécessité d'avoir fait un post-doc à l'étranger ... donc de limiter la durée des thèses et de cadrer les sujets pour arriver à une soutenance en fin de 4^e année.

Il est aussi questionné sur la nécessité de mettre du personnel à disposition pour aider à la traduction en anglais ou au moins à la révision des textes. Pourquoi ne pas faire un pool de traducteurs estampillés CNRS et créer un outil de réseau ?

PB : le corps de traducteurs à l'INIST n'a pas été très efficace, et cela ne peut se faire sans création de postes, même contractuels, ce qui est peu à l'ordre du jour.

De plus, il y a le problème de la réflexion conceptuelle en anglais pour des étrangers, qui aboutit trop souvent à une langue pauvre et à une simplification de la pensée, y compris au final pour les chercheurs anglophones eux-mêmes. Par ailleurs, proposer un article en anglais ne suffit pas pour être publié dans les revues en anglais.

PB répond à tous ces arguments en soulignant que la diminution de la qualité de l'anglais a l'avantage de forcer à sortir de la rhétorique habituelle parfois abusive !

Les membres du CSI notent qu'une partie des revues auto-proclamées internationales ne sont que des reflets de la recherche anglo-saxonne. La question est posée de savoir pourquoi le CNRS ne développe pas une revue scientifique en SHS à vocation internationale (qui serait évidemment autre chose que la version anglaise du « journal du CNRS »). D'autre part, il est fortement souligné que la recherche française a souvent des sujets propres, des terrains et des méthodes spécifiques, autant reconnus comme référence au niveau international que ceux de la recherche anglo-saxonne : faut-il abandonner les nôtres et aboutir ainsi à une recherche uniformisée, au mépris du débat scientifique ?

Le CSI constate qu'il y a environ 1700 chercheurs SHS CNRS en France qui publient chaque année plus de 6000 articles devant trouver chacun un support : les « grandes revues internationales » ne peuvent donc tout accueillir et il ne peut être question de réduire les publications aux possibilités éditoriales de celles-ci. D'autre part, on constate aussi que *Revue.org*, par exemple, prend une vraie place européenne, et que dans beaucoup de domaines, les jeunes continuent à apprendre et à lire le français, comme la consultation des revues en ligne le montre. Avoir des revues françaises contribue ainsi à constituer un « capital réticulaire ».

PB : *Revue.org* est lourdement soutenu par le CNRS, et c'est à promouvoir de front avec la promotion de la publication en anglais.

Aires culturelles :

Concernant les UMIFRE, la question est posée des priorités du CNRS dans l'hypothèse où il ne peut tout maintenir. PB souligne que le réseau est aussi un héritage de la France coloniale et de la France puissance mondiale au début du XX^e siècle et qu'il est nécessaire de s'adapter au contexte international du XXI^e siècle. La rigueur budgétaire impose des choix au Ministère des Affaires étrangères, et le CNRS n'aura pas forcément les mêmes. Il pourra par exemple choisir de maintenir une structure en UMI dans une université locale, si le MAE se désengage, et inversement de ne plus accompagner une UMIFRE non prioritaire pour lui, même si le MAE le souhaite. Les UMIFRE ont parfois des problèmes pour attirer du personnel.

Le CSI souligne qu'il est parfois plus utile d'avoir une structure dans un lieu difficile pour l'accueil (Asie centrale, Proche et Moyen-Orient notamment), qu'à Oxford par exemple. Pour P. Bourdelais, Berlin et Oxford sont importants, car ils servent à constituer des réseaux. D'autre part, s'il est important de maintenir une présence autour de la Méditerranée, il lui paraît capital d'ouvrir les UMIFRE en terme de disciplines couvertes : le CRFJ (Jérusalem) par exemple doit s'ouvrir aux neurosciences et aux sciences cognitives, domaine de pointe en Israël.

Il insiste sur le fait que les SHS françaises doivent être « pleinement intégrées au concert international ». Pour cela, les recrutements de post-docs, si on ne les attribue pas systématiquement à ses propres étudiants, sont un bon levier. Il souligne que les SHS ont évolué depuis 10 ans car une bonne partie des moyens des IDEX ont été mis sur des chaires « environnées » (c'est-à-dire pour lesquelles les titulaires se voient attribuer des moyens pour mener à bien leurs recherches) et sur des post-docs recrutés à l'étranger.

Question du déclassement d'un candidat CR au concours DR (section 36) :

La question : Il s'agit d'un CR candidat à un poste de DR en section 36, titulaire d'une HDR, bien évalué par ses pairs et proposé au passage DR en section (jury d'admissibilité), qui a été non seulement déclassé par le jury d'admission, mais sorti du classement de ce concours et remplacé par un autre candidat, classé plus bas que le premier dans la liste complémentaire, et qui, de plus, n'avait pas d'HDR. Or l'absence de cette HDR a été un motif de déclassement dans les

années antérieures. D'où interrogations multiples de la section et de la communauté des chercheurs en sociologie. Une lettre signée par la section 36 dans son ensemble, plusieurs président.e.s de sections, le président du CS et celle du CSI ainsi que des responsables d'organisations professionnelles de la sociologie a été envoyée à Alain Fuchs qui n'a pas répondu.

Pour P. Bourdelais, le jury d'admission n'a pas à expliciter ses choix, et il rappelle que si l'actuelle direction n'a jamais repris toutes les propositions des jurys d'admissibilité, les changements sont rares. Sur ce dossier en particulier, il précise cependant que la réaction du rapporteur a été que les candidats suivants avaient un profil plus internationalisé que celui qui a été sorti du concours : il est invité à publier dans des revues internationales, à aller dans des colloques à l'étranger, à s'investir dans une ANR.

Par ailleurs deux postes restaient à pouvoir grâce à une promotion via une CID. Le 2^e sur la liste complémentaire avait pour lui une évaluation très positive de la section et des pré-rapports très élogieux pour son habilitation, donc l'HDR allait arriver. Il a été reclassé avant le premier sur la liste complémentaire mais finalement tous les deux ont été promus.

Ces précisions ont entraîné plusieurs réactions concernant le premier cas :

- la mesure prise par la direction du CNRS est violente et si l'on peut s'accorder sur la nécessité de l'internationalisation, l'imposer de la sorte ne contribuera pas à la rendre populaire, d'autant plus que ni le contenu des recherches ni le projet du candidat retenu ne sont évoqués comme critère, ce qui devrait être essentiel.
- comme les candidats sont parfois hostiles au critère de l'HDR, cela va compliquer les décisions des jurys. Cette habilitation est-elle, oui ou non, vraiment nécessaire ?

PB affirme que ce cas est une exception, et que les HDR sont dans les faits très différentes selon les domaines et aussi les Ecoles doctorales. La circulaire officielle qui la crée dit qu'on ne peut pas exiger un travail inédit. De fait dans certaines disciplines, l'HDR est très légère à préparer, ce qui entraîne son obligation. En revanche, pour d'autres disciplines, dont l'histoire par exemple, il peut arriver que ce soit l'équivalent de l'ancienne thèse d'Etat.

Pour finir, le CSI rappelle à P. Bourdelais qu'il avait annoncé que les nouvelles modalités de distribution des dotations aux unités seraient rendues publiques sur le site de l'InSHS. P. Bourdelais s'engage à veiller à ce que cela soit fait.

2/ Bilan des concours chercheurs 2014 :

La présence des représentants des sections permet un tour de table sur la pratique des sections relative à la sélection pour l'admissibilité à l'oral.

L'ensemble des sections considère cette sélection en amont des auditions comme positive car, en éliminant les moins bons dossiers, elle permet de garder plus de temps pour les auditions individuelles des candidats retenus. Pour autant, chaque section met en œuvre ses propres modalités, en fonction de critères permanents (diversité des disciplines concernées dans la section) et des données qui peuvent varier chaque année (ratio nombre de candidats/nombre de postes). Même si les sections préfèrent travailler en jury complet pour la sélection des dossiers à admettre à l'oral, ces critères peuvent amener à travailler en sous-jurys. En général, après avoir classé sommairement les dossiers (à retenir, moyens, à écarter), la sélection finale est faite pour que le doute profite aux candidats.

Philippe Büttgen rappelle que la CPCN tient à ce que les sections soient souveraines sur ce point des modalités d'action, tandis que Sandra Laugier (DSA) constate que ce premier tri est souvent défavorable aux femmes et qu'il faudrait veiller à ce qu'il y ait le même ratio hommes/femmes pour les auditionnés que pour les candidats.

Selon les sections, les auditions concernent de 35 à 70% des candidats CR et sont de 20 à 25 minutes. Les critères, ici cumulés, sont très généralement partagés par les sections :

- adaptation au périmètre de la section (sachant que certaines sections ont des champs disciplinaires diversifiés (plusieurs sections du CNU), des périmètres proches, voire des champs communs entraînant d'ailleurs des candidatures dans plusieurs sections;
- réalité du travail de recherche après la thèse (les recrutements se font en moyenne de 2 à 7 ans après la thèse);
- faisabilité et ventilation dans le temps du projet de recherche, qui doit toujours dépasser celui de la thèse;
- qualité et régularité de la production scientifique, qui doit avoir significativement évolué d'une année sur l'autre en cas de renouvellement de candidature ou pour les candidats CR1.

Autres critères :

Les recherches en post-docs ailleurs que dans l'unité d'origine, montrant une capacité à l'autonomie et une éventuelle mobilité.

Intérêt d'une bonne intégration dans le laboratoire sollicité sans qu'il s'agisse pour autant d'un recrutement « local ».

Thématique ou aire culturelle non traitée à l'université.

La question du « rapport de thèse » est traitée différemment selon les sections, certaines y accordant une réelle importance alors que d'autres estiment que ces rapports sont de qualité trop variable – certains excessivement critiques, d'autres au contraire complaisants – pour permettre d'évaluer les candidats de façon égalitaire.

Commentaires :

Au niveau de la sélection des dossiers avant audition, il arrive que des dossiers peu appréciés correspondent à de très bons candidats à l'oral. Donc, éviter de sélectionner trop en amont ?

Difficultés chez certains candidats qui soit se surestiment (candidats extérieurs DR, qui pourraient se présenter en CR), soit se sous-estiment (CR2 qui pourraient être candidats en CR1, voire CR1 qui pourraient prétendre à être DR). Cela repose aussi la question des postes DR, à réserver aux promotions CR1/DR ou à privilégier en recrutement externe ? Pour éviter toute erreur de candidature, certaines sections envisagent de mieux préciser ce qui est attendu pour un dossier CR2, CR1 et DR.

Les Commissions inter-disciplinaires (CID 52 et 53) : mis à part les aspects particuliers (concours non pourvu par le jury d'admission¹⁰ en 53, pour la deuxième année consécutive, alors que l'inter-disciplinarité est affichée comme une volonté par la direction !), la question essentielle dans les critères de sélection est celle de la définition de cette inter-disciplinarité, qui doit viser à « faire science ensemble » et non aboutir à une simple juxtaposition. L'endroit où le candidat CR2 a fait son/ses post-docs compte et, pour un CR1, il est bon d'avoir avoir publié dans des revues relevant de la diversité des recherches.

De façon générale, les sections soulignent que l'organisation du concours laisse beaucoup à désirer. Pour ce qui est des conditions matérielles du déroulement des concours, sont évoqués le calendrier et le rythme des auditions, la question de la dématérialisation partielle des dossiers, et donc le problème d'égalité de traitement des candidats.

3/ Les TGIR : (= très grandes « infrastructures » de recherche)

Pascal Buleon, Marc Renneville et Michel Audiffren interviennent respectivement sur Progedo¹¹ (PROduction et GEstion des DONnées), Huma-Num¹² (Humanités numériques) et le réseau des MSH¹³.

1. Pascal Buléon, président de PROGEDO

Le champ de PROGEDO (créé fin 2013) concerne les données pour et venant de la recherche, surtout quantitatives, et absorbe le réseau Quetelet. Il rappelle que les TGIR SHS sont très marginaux financièrement (0,8% du budget général des TGIR), mais qu'ils ont surtout pour but de faire le lien avec les 3 Consortiums (ERIC) de l'espace européen de Recherches :

- CESSDA (statistique publique) ;
- ESS (European Social Survey) : champ des pratiques (votes, consommation, etc.) : on en est à la 7^e vague et des Français participaient à des projets, mais n'avaient aucun rôle dans les décisions.
- SHARE : sur la santé et le vieillissement

Les missions de PROGEDO consistent avant tout à reprendre pied dans les lieux de discussion et d'orientation au niveau européen en créant des partenaires français à CESSDA, ESS et SHARE. Il s'agit de centraliser les données publiques et d'organiser l'accès à ces statistiques, de donner plus d'ampleur à l'utilisation de ces données pour la recherche, mais aussi de créer un retour vers la société, particulièrement sur les données santé (données nationales et sécurisées, données européennes, données internationales).

Dans le contexte actuel de l'organisation de la recherche, la TGIR cherche à assurer une présence dans les régions pour ancrer ces institutions dans les communautés de recherche. C'est ainsi qu'il ouvre des plateformes universitaires de données, localisées dans les MSH (Lille, Caen, Lyon, bientôt Nantes et Dijon, puis Aix, Strasbourg etc.).

Discussion (limitée aux questions spécifiques) : Positionnement par rapport à l'INSEE.

Devant le désengagement de l'INSEE, qui ne prend plus en charge certaines missions d'intérêt général, même s'il continue à « produire de très belles statistiques », mais sans permettre les mêmes recherches, PROGEDO agit de manière à donner aux partenaires européens des données dans un environnement sécurisé. Dans ses missions, PROGEDO a accès à des statistiques d'autres ministères, qui ne sont pas dans l'INSEE, ce qui oblige d'ailleurs à prendre en compte les aspects de type CNIL.

¹⁰ On soulève le problème de la représentation des CID au jury d'admission. Le CSI doit y veiller en validant les listes en janvier.

¹¹ <http://www.progedo.fr>

¹² <http://www.huma-num.fr>

¹³ <http://www.msh-reseau.fr>

Marc Renneville, directeur d'HUMA-NUM :

HUMA-NUM, qui partage les moyens accordés aux TGIR-SHS du Ministère avec PROGEDO, a une mission différente : alors que PROGEDO est une TGIR de compétence disciplinaire et essentiellement quantitative, HUMA-NUM est trans-disciplinaire et traite plus des données qualitatives.

Comme PROGEDO, HUMA-NUM a été créée récemment, en mars 2013, par la fusion du TGE Adonis et de l'IR Corpus, sous la tutelle du CNRS, de l'université Aix-Marseille et du campus Condorcet. Son installation est à la MSH de Paris (Avenue de France).

Sa mission essentielle est de faciliter le « tournant numérique » de la recherche en SHS. Elle s'intéresse plutôt aux données qualitatives et a une forte dimension de concertation collective des communautés, des services numériques.

Participation à DARIAH¹⁴. Le centre est le moteur de recherche ISIDORE¹⁵. La question de l'archivage à long terme se fait actuellement par un hébergement à l'IN2P3.

HUMA-NUM a fait face à des questions d'identité lors de la Fusion.

On s'est posé la question du devenir des consortiums de Corpus. Un gros travail de communication a été fait. Recherche de diversification des supports. Action nationale de formation sur les données de la recherche.

La TGIR ne prend pas de décisions scientifiques, tout dépend de son Conseil scientifique : c'est lui qui évalue les demandes¹⁶. Le CS a confirmé les anciens consortiums (7 dont deux de linguistique, la liste est sur le site) et en a accepté deux nouveaux

Un des problèmes majeurs est celui du cycle de vie des projets hébergés, qui doivent impérativement être suivis, mis à jour et sécurisés. Il faut à la fois subordonner la grille au but et n'accepter que des données interrogeables, interopérables et pérennes.

Le but est de répondre aux besoins en traitement des données, édition web, langages XML ou autres et hébergement sécurisé et pérenne, et également de sensibiliser les collègues à l'archivage numérique et donc aux problèmes spécifiques qui se posent. Marc Renneville souligne l'importance des méta-données dans les bases documentaires.

D'un point de vue pratique, il précise que l'aide pourra se faire à différents niveaux, depuis l'accompagnement technologique jusqu'à un simple hébergement de bases ayant des technologies que le personnel HUMA-NUM ne maîtrise pas... HUMA-NUM poursuivra l'accompagnement des projets en difficulté, avec une aide au cas par cas, mais, par manque de personnel, il ne peut plus accepter d'aider des projets qui ont leurs normes et cadres propres. En conséquence, il fournira un kit technique et n'apportera une aide qu'aux projets qui adopteront ces normes. Pour les autres, seul l'hébergement sera proposé.

Discussion : On souligne que la fusion de 2013 a été faite dans le contexte d'une baisse des moyens et que tant PROGEDO qu'HUMA-NUM fonctionnent avec des moyens humains limités...

Michel Audiffren¹⁷, réseau des MSH :

Ce réseau est une infrastructure nationale de recherche et non pas une TGIR et, contrairement aux TGIR, le réseau ne reçoit pas directement d'argent du Ministère.

Une autre infrastructure (NEFIAS¹⁸) est dédiée à l'internationalisation des SHS.

La logique est celle du réseau. Les équipes de recherche (UMR et EA) peuvent se fédérer en structure fédératives dans des MSH qui sont elles-mêmes en réseau. Il précise que cela permet une mutualisation des moyens (qui est différente de la focalisation des moyens dans les initiatives d'excellence).

Il y a 22 MSH et sans doute bientôt 23 avec Paris-Saclay. Cependant, à l'instar des structures de recherche, la répartition nationale n'est pas homogène car 5 des 21 régions n'ont pas de MSH, tandis que les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes en ont plusieurs. Le redécoupage des régions et la constitution des COMUEs devraient entraîner des rapprochements de MSH, sans qu'il y ait pour autant (pour le moment) de fusion. En ce qui concerne les statuts, 86% des MSH sont des USR, 3 sont autres (GIS, association loi 1901).

Certaines hébergent physiquement les unités de recherche, alors que d'autres sont plutôt des hôtels à projets, qui n'hébergent pas les unités.

Au total le personnel du réseau des MSH est pour 1/3 CNRS, 1/3 Université et 1/3 contrats (CDI et CDD). Mais la proportion des postes sur contrats est de moins de 20% si on ne tient pas compte de ceux dédiés à la fédération des MSH elle-même. Les moyens financiers sont assurés en moyenne pour 23-24% par le contrat quinquennal avec l'université, 10% venant du CNRS, 44% des contrats, et 23% des fonds propres.

¹⁴ DARIAH : Digital Research infrastructure for the Arts and Humanities (www.dariah.fr).

¹⁵ www.rechercheisidore.fr

¹⁶ Rappelons que le CSI a obtenu d'être représenté, comme observateur, dans les réunions du CS d'Huma-Num.

¹⁷ M. Audiffren n'est plus directeur du réseau depuis juillet 2014

¹⁸ www.nefias.fr

Le groupe de réflexion donne actuellement 4 missions aux MSH : un déploiement des dispositifs nationaux en région (TGIR, BNS, CVT, calcul intensif) ; la mutualisation de services de plates-formes technologiques (moyens archéologiques, cognition, plates-formes sur les humanités numériques) ; un rôle d'incubateur de projets interdisciplinaires et intersectoriels (santé et société, art et technologie...) ; l'animation et la coordination scientifique sur le site.

Chaque MSH a une identité scientifique, venant des axes de recherche qui y sont développés, mais le réseau facilite l'échange de compétences des différents métiers. On peut souligner la variété du paysage dans les relations avec la recherche en MSH. Certaines sont thématiques (MMSH sur la Méditerranée, qui ne regroupe pas toutes les UMR d'Aix-Marseille), alors que d'autres sont plus généralistes et pluri-thématiques. Certaines ont plus d'EA, d'autres plus d'UMR.

Le réseau joue un rôle de formation des personnels et est un vecteur de développement de thématiques interdisciplinaires. Il édite un bulletin d'information et assure la visibilité au niveau international des MSH. Il a une charte et un label.

Discussion :

La discussion finale permet de prendre en compte l'ensemble des trois exposés. Le CSI souligne ainsi que, au-delà de l'intérêt qu'il y a à disposer d'outils nouveaux, il y a un risque de « compliquer le millefeuille administratif », que le pluridisciplinaire se fait déjà beaucoup à l'intérieur des UMR, par exemple pour celles sur les aires culturelles, et que tout un pan de la recherche se fait dans des UMR hors MSH. Cet aspect est à bien prendre en compte car, si les TGIR passent essentiellement par le réseau des MSH, ils passeront du même coup à côté de la possibilité d'être aussi au service de ces UMR.

Il est souligné par tous que ces outils communs sont très insuffisamment dotés. En effet, pour le moment, les TGIR SHS n'émargent que pour 0,8% des moyens généraux des TGIR : le doublement de leur budget ne signifierait donc rien pour l'ensemble mais changerait tout pour les SHS.

Il est précisé que l'alliance Athéna cherche à obtenir plus de visibilité pour toutes ces structures en les regroupant au bâtiment France.

La question du degré d'adhésion des structures de recherche vis-à-vis des TGIR étant posée, il en ressort que le fait de rendre un « service gratuit » est apprécié, même si une enquête sur les porteurs de projets hébergés, réalisée par le comité des utilisateurs d'Adonis, n'a suscité de réponse que pour moins d'un quart des laboratoires concernés. Mais ce taux de réponse n'est pas négligeable pour ce type d'enquête.

4/ Recommandation :

Les membres présents du CSI ont adopté une recommandation sur les concours chercheurs 2014.

« Le CS de l'InSHS, informé des conditions dans lesquelles un collègue classé en rang utile par la section 36 a été sorti du classement, tient à rappeler son attachement au respect des avis des sections et CID du Comité national. La force et la qualité de la contribution du CNRS à la recherche française repose très largement sur le travail d'évaluation fait par les sections. Le CSI attend de la direction du CNRS qu'elle veuille bien répondre au courrier qui lui a été adressé par la section 36 et par un nombre conséquent de présidents de sections, de Conseils et d'associations professionnels de la sociologie ». 18 votants, 3 abstentions, 15 oui.

Texte envoyé à Alain Fuchs (directeur du CNRS), Patrice Bourdelais (directeur de l'InSHS), Didier Torny (DAS 36-40), Philippe Baptiste (DGDS), Philippe Büttgen (président de la CPCN) et Bruno Chaudret (président du CS du CNRS).

5/ autres points discutés :

Mobilisation pour l'emploi scientifique

La journée a été un succès. La suite des actions est reprise par un collectif du C3N que coordonne actuellement Sophie Duchesne. Bilan des actions : information de la presse et des parlementaires, pétition à faire signer par le maximum de gens, marche pour l'emploi qui se met en place. Ces informations sont disponibles que le site Urgence emploi scientifique :

<http://www.urgence-emploi-scientifique.org/>

Enfin, S.Duchesne annonce qu'une proposition de modification du règlement intérieur des CSI, préparée en collaboration avec les président.e.s des différents CSI et le SGCN, a été faite à la direction du CNRS. Cette proposition précise les conditions de la discussion sur les divergences relatives aux créations et suppressions d'unités et dispose que le directeur de l'institut soit tenu de rendre compte, à chaque séance, du cas qu'il a fait des recommandations votées par le CSI à la séance précédente.

La **prochaine réunion**, prévue pour le 22 septembre 2014, sera la dernière de cette mandature et nous demandons à la direction de l'InSHS que puissent être invités les élus, dont les noms doivent être connus à l'issue du scrutin en cours. Ils seraient alors considérés comme « observateurs ». Il s'agit là d'une modalité de « passage de témoin ». A la réflexion, P. Bourdelais n'a pas accepté cette demande, considérant qu'elle introduirait une « distorsion » entre les élu.e.s et les nommé.e.s du prochain CSI.

Outre le point statutaire obligatoire (divergences sur les maintiens, suppressions et création des laboratoires), le CSI souhaite qu'un certain nombre de sujets y soient traités :

- Etablissement d'un texte de bilan à laisser aux successeurs
- Discussion et vote des recommandations finales sur le financement de la recherche en SHS par appels à projets.
- Présentation et discussion de la politique de l'InSHS relative à l'internationalisation : UMI/UMIFRE et bilan de l'aide à la traduction des grandes revues institutionnelles en anglais.
- Invitation éventuelle d'un représentant de l'OCDE (en rapport avec le récent rapport de l'OCDE).

La séance est levée à 18h